

Sur convocation du Maire en date du 28 janvier 2016, les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 février 2016 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Laure DARRÉ, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

**ABSENT EXCUSE** : Robert LAURAIN

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Claudine JOFFROY

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Approbation compte rendu du conseil municipal en date du 7 janvier 2016**

Le conseil municipal du 7 janvier 2016 est approuvé ainsi que les délibérations qui s'y rattachent.  
Le Maire aborde le second point de l'ordre du jour.

**Point n°2 : Bien soumis à droit de préemption**

- Terrain situé Section AD n°26 au lieudit « Gugnéchamp », superficie 32a 01ca vendu par Mr MUNCH Pierre de Chaumousey, 20.000 € à Mr Tony GORET et Melle Amandine JEAN de Golbey
- Maison située 46 rue des Arvaux appartenant à Mr GALLAIS Cédric, vendue 140.000 € à Mr et Mme DUSSART
- Logement situé 55 rue des Cyprès vendu par les consorts GODE et vendu 48.000 € à Mr Julien CLAUDEL de Poussay.

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.

**Point n°3 : Redevance GRDF pour occupation du domaine public**

La redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulée par décret du 25 mars 2015. Le taux de la redevance précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation.

Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites.

**Point n°4 : Décision modificative**

Pour régulariser la fiscalité 2015, il a été nécessaire de procéder à un transfert de crédits de la façon suivante :

Provenance : compte 022 (dépenses imprévues) : - 654 €

Destination : compte 73925 (prélèvement FPIC) : + 654 €

**Point n°5 : Subvention au CCAS**

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité, que la subvention au CCAS reste la même qu'en 2015, soit 4.500 €.

**Point n°6 : Subventions aux associations**

Seule la subvention à l'ES Avière Football subit une augmentation pour rester à 1€/habitant, soit 1564 €. Décision prise par 13 voix Pour et 1 voix Contre (Marie-Odile DEFREERE-MILLER). Le reste des subventions ne change pas par rapport à 2015.

ES Avière Football :	1.564 €
Judo Club Darnieulles-Uxegney :	460 €
Comité des Fêtes :	330 €
Sainte Fleur de l'Avière :	53 €
Pétanque Club de l'Avière :	252 €
Amicale des Retraités :	163 €
ASGVDU (Gymnastique) :	342 €
Le Point Compté :	107 €
Amicale des Parents d'Elèves :	107 €
Association pour le site de Virine :	62 €
Prévention routière :	56 €
Show Dance 88 :	89 €
Paris-Alsace :	100 €
Imprévus :	115 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.800 €</b>

### **Point n°7 : Subventions à solliciter avant travaux**

Par courrier du 25 janvier 2016, le Département nous fait part de notre taux pour cette année qui est de 11 %. A celui-ci, s'ajoute un taux bonifié dans le cadre de la contractualisation « Vosges Ambition 2021 » de 10 % maximum.

Une demande de subvention sera donc faite pour les travaux suivants :

Aménagement d'un arrêt de bus rue de la Gare : le conseil municipal confirme ses travaux pour lesquels quelques modifications ont été apportées au devis initial. Celui-ci se chiffre à 20.203,10 € HT.

Une aide supplémentaire dans le cadre du produit des amendes de police estimée par le Cabinet ACERE de 96.000 €, peut être sollicitée pour les travaux rue de Mirecourt. Philippe RETOURNARD en profite pour expliquer les prochains travaux d'assainissement de cette même rue.

### **Point n°8 : Gardiennage de l'église**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 150 € (la même chose qu'en 2015).

### **Point n°9 : Dotation scolaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la dotation scolaire par élève à 47 €, comme en 2015. La répartition se fera aux mêmes conditions pour l'école élémentaire (35 € + 12 €).

### **Point n°10 : Participation des communes au fonctionnement des écoles**

En 2015, les frais de fonctionnement se chiffrent à 1.096 €/élève. La participation des communes de Fomerey, Gigney et Mazeley pour leurs enfants scolarisés à une école de Darnieulles était de 750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une participation de 800 € par élève en 2016.

### ***Informations et questions diverses***

Appartement 386 rue de Mirecourt : le conseil municipal a pu se rendre compte de l'état de l'appartement au-dessus de la mairie suite au départ de la locataire. Le Tribunal d'Instance a été saisi avec une demande de dommages et intérêts de 100 €. Nous sommes convoqués le 12 mai à 14h. En attendant une lettre en recommandé avec avis de réception sera adressée à la locataire pour l'informer de notre intention de vider les lieux.

Incendie dans la nuit de 18 au 19 janvier : les faits sont relatés par le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ainsi que l'audience demandée auprès du Préfet le 2 février dernier. Le technicien bâtiment de la CAE doit nous donner son avis quant à la possibilité de réinstaller les deux commerces (coiffeur et bar) sur la commune. Il a été demandé également au Préfet, à titre exceptionnel, de supprimer la zone humide située près des ateliers communaux pour y construire un bâtiment pour quelques cellules commerciales.

Chats errants : une riveraine nourrit des chats de son quartier, qui de ce fait, favorise leur prolifération. Après plusieurs plaintes d'autres riverains, la fondation Brigitte Bardot a été informée laquelle doit procéder à une campagne de stérilisation après la prise d'un arrêté du Maire.

Intégration dans la voirie communale : l'impasse de Gugnéchamp sera reprise dans la voirie communale sur simple délibération du conseil municipal, ce qui est accepté à l'unanimité. Acte notarié ou certificat administratif suivra. Quant à l'impasse des Acacias, 2 riverains sur 9 s'opposent à cette reprise car ne veulent pas payer la somme demandée nécessaire avant la reprise par la Commune. Cette impasse ne sera donc pas reprise.

Travaux d'électrification rue de la Gare : le réseau ERDF longeant l'arrière des cités rue de la gare est en fils nus. Le SMDEV va remplacer ces fils et en faire un réseau neuf devant les cités. Le réseau rue des Cyprès sera quant à lui amélioré l'année prochaine.

Orgue de l'église : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, après prise de contact, nous informe que si l'orgue n'est pas classé, il n'y aura pas de subvention possible. Une demande de protection et de mise à l'inventaire des monuments historiques sera faite. Le Conseil Municipal est d'accord.

Tableau de St Maurice à l'église : le conservateur des antiquités et objets d'art pour le Département est venu se rendre compte sur place de l'état du tableau (qui est devenu très noir). Affaire à suivre !

Pylône électrique : proposition d'implantation d'un pylône électrique à l'Homme Mort près du chemin qui mène au château d'eau par TDF (télédiffusion de France). Le conseil municipal donne un avis favorable.

Carrefour RD460/chemin de Près Grillot à Sanchev : la commune de Sanchev souhaiterait un échange de terrain pour l'élargissement d'un chemin. Accord est donné.

Bibliothèque municipale: le Maire prend acte que Nathalie DRON ne s'occupera plus de la bibliothèque.

Droit funéraire : un questionnaire nous est parvenu de la Préfecture des Vosges sur le droit funéraire. La réponse sera apportée.

Analyses d'eau : le maire fait part du planning des analyses d'eau pour 2016 (11 au total). Des prises d'échantillons supplémentaires pourront être réalisées en cas de non-conformité.

Plan d'apurement : une locataire d'un logement communal fait l'objet d'un plan d'apurement concernant ses loyers. Une opposition à tiers détenteurs auprès de son employeur est de nouveau en cours.

Maison insalubre 782 rue de Mirecourt : un courrier a été fait à l'ARS.

La commission scolaire se réunira le 18 février 2016 à 18h30 suite à la rencontre avec les deux directrices d'écoles du 1<sup>er</sup> février dernier.

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le 12 février à 18h à la salle de réunion du dojo.

Claudine JOFFROY et le Maire ont assisté à une réunion sur les NAP à la CAE

Référent sureté : le maire a assisté à une réunion avec la gendarmerie. Un point a été fait sur la délinquance et le référent sureté a été présenté : Mr Jérémy ROY.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h45.